

Décision de la directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de France

N°2023-41

Portant fixation définitive de prix, modalités et conditions d'acquisition de biens immobiliers

VU les articles L324-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
VU l'article L1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles L1311-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
VU le règlement intérieur et d'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France et notamment son article II-4 ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n° 4a en date du 24/11/2016 portant nomination de la directrice ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n° 15 en date du 21/11/2019 portant délégation de pouvoirs à la directrice ;
VU la délibération du Conseil municipal de la commune de CHÉRY en date du 22/09/2023 portant sur l'intervention de l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet de résorption d'une friche en vue de créer un commerce de proximité et des logements ;
VU la délibération de la Communauté de communes de Cœur de Berry en date du 11/09/2023 donnant un avis favorable au projet communal ;
VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France n°3 en date du 06/10/2023 approuvant le projet, les acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation, les modalités du portage foncier et habilitant notamment la directrice à fixer les prix d'acquisition ;
VU le courrier contenant offre d'achat adressé par la commune au propriétaire, en date du 17/05/2023 et son accord écrit en retour en date du 23/06/2023 ;

CONSIDERANT que les conditions financières du mandat donné à l'EPFLI Foncier Cœur de France par la commune de CHÉRY sont respectées ;

LA DIRECTRICE DE L'EPFLI FONCIER CŒUR DE FRANCE

DECIDE d'acquérir les biens immobiliers en nature de friche composés de deux silos, un bureau et magasin d'approvisionnement, stockage d'engrais, un logement et un pont-bascule situés à CHÉRY (18120), ainsi cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Contenance m ²
AA	96	1 IMP DU PORT PISE	3239
TOTAL			3239

FIXE le prix d'acquisition à VINGT-HUIT MILLE EUROS (28 000,00 €), TVA en sus.

DIT que les frais de l'acte authentique qui constatera cette opération sont à la charge de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Fait à Orléans

Sylvaine VEDERE
Directrice de l'EPFLI Foncier Cœur de
France

Date de publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr : 16/10/2023